



Compte-rendu de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la **CCNT 51** du **9 mars 2021**



Ordre du jour :

1. Évolution de la CCN 51 : organisation matérielle des négociations, séquençage des négociations et calendrier
2. Politique salariale

1) Évolution de la CCN 51 : organisation matérielle des négociations, séquençage des négociations et calendrier

De façon paritaire, les organisations s'accordent pour que les négociations portant sur la révision des classifications de la convention collective 51, au vu de leur importance, puissent se dérouler en présentiel.

La CGT rappelle qu'elle n'adhère pas à la méthode de classification présentée par la FEHAP. L'introduction de critères classants et le positionnement du salarié dans la grille de classification, décidé directement par le supérieur hiérarchique lors d'un entretien annuel, vont à l'encontre de la garantie minimum d'égalité de traitement.

La CGT exprime pour la énième fois la nécessité de commencer par attribuer un coefficient de base identique pour tous les salariés en fonction de leur niveau de qualification afin de partir sur une classification éliminant toute discrimination, notamment entre les métiers à prédominance féminine/masculine. Les mécanismes d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'expérience doivent ensuite faire l'objet de négociations loyales.

La FEHAP élude le sujet.

2) Politique salariale

Comme chaque année après la conférence salariale, qui détermine le niveau des enveloppes budgétaires permettant de financer des établissements sociaux et médico-sociaux, la FEHAP explique que les marges de manœuvre ne sont pas suffisantes !

La FEHAP estime que le coût de l'avenant 2017 pèse encore sur les établissements et qu'ajouté au coût du GVT, le budget permettra simplement de faire vivre les établissements, mais pas d'imaginer pratiquer des

revalorisations salariales significatives pour tous les salariés.

S'y ajoutent les difficultés rencontrées avec le versement aux établissements du financement des mesures dites SÉGUR. La FEHAP mène une enquête auprès de ses adhérents sur le bon versement des dotations SÉGUR et sur l'adéquation avec les besoins. Pour les EHPAD, le delta est bien plus important. La FEHAP intervient auprès du Ministère et des tutelles pour régler cette difficulté. Il faudra être tout aussi vigilant pour les versements qui suivront les éventuelles revalorisations qui seront obtenus à travers la Mission LAFORCADE.

Pour la CGT, quelles que soient les actualités, le discours de la FEHAP est le même chaque année, nous ne nous attendions donc pas à des annonces qui amélioreraient la situation des salariés de la branche.

